

## Vingt-quatre logements collectifs à loyer modéré mis en location début août

Avec l'Office Public de l'Habitat du Gers, la municipalité construit des logements adaptés aux revenus des Gimontois



Vingt-quatre logements collectifs à loyer modéré mis en location début août

« Proposer des logements adaptés aux revenus de nos concitoyens, telle est, résumée par le maire Franck Villeneuve, l'ambition de la ville de Gimont en matière de logement. Un défi que la municipalité est en train de relever comme en témoignent les programmes en construction route de Samatan. Les vingt-quatre logements collectifs à loyer modéré, de type 2, 3 et 4, seront livrés courant juillet. Ils pourront être mis à la location début août. Les vingt-six maisons individuelles, également proposées en locatif, seront, quant à elles, disponibles à la fin de cette année. Les personnes éligibles à ces logements sous condition de ressources peuvent d'ores et déjà se faire connaître auprès de l'OPH32 et de la mairie de Gimont qui enregistreront leurs demandes.

Priorité aux demandes émanant des Gimontois

Le programme de logements dont les travaux viennent de débiter sur l'ancien site de la gendarmerie nationale, rue Nationale, s'inscrit également dans le cadre de cette politique que Franck Villeneuve justifie en ces termes : « En accord avec le bailleur social Office Public de l'Habitat du Gers (OPH32), nous voulons donner la priorité aux Gimontois et aux habitants des communes environnantes qui disposent de revenus modestes et sont éligibles à ce type de logements. Je pense notamment aux jeunes travailleurs, aux personnes seules avec enfants ou encore aux personnes d'un certain âge qui souhaitent se rapprocher du centre[1]ville afin de profiter de la proximité des commerces et des services qui y sont réunis. Les logements adaptés aux revenus modestes actuellement en construction, seront fonctionnels, confortables et se caractériseront pas une consommation énergétique limitée, à l'opposé de certaines " passoires thermiques " encore proposées à la location sur la commune ».

Renforcer l'attractivité du centre-bourg

La municipalité entend également mettre à profit la construction de ces logements pour renforcer l'attractivité du centre-bourg de Gimont et de ses commerces de proximité, plutôt que de multiplier les zones pavillonnaires éloignés de ceux-ci. Un choix assumé par le maire : « aménager des lotissements engage des investissements importants pour la collectivité, en travaux de voirie, de sécurisation, de renforcement des services publics, sans compter l'intensification de la circulation automobile. C'est pourquoi nous orientons les porteurs de projets vers des opérations intra-muros. Ce choix nous permettra de préserver la qualité de vie des Gimontois et de favoriser la fréquentation des commerces locaux », conclut Franck Villeneuve.

Visites organisées le 23 mars 2024 de 9h30 à 13h30

Les personnes intéressées pourront visiter les nouveaux logements le samedi 23 mars 2024 de 9 h 30 à 13 h 30 sur le site, route de Samatan